

**MAIRIE DE MIRIBEL-LANCHÂTRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	en exercice	qui ont pris part à la délibération
ONZE	ONZE	DIX

Délibération n° 32-2026

OBJET : ELECTION D' UN CONSEILLER DEFENSE

L'an deux mil Vingt-six et le 18 JUIN,

A 18 heures 00, sous la Présidence de M. Michel GAUTHIER, Maire de MIRIBEL-LANCHÂTRE, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Convocation du : 16 mars 2026

Etaient présent(e)s : Michel GAUTHIER, Anne DOS-SANTOS ; TEINTURIER Frédérique ; Joëlle ALGOUD ; Stéphane TRESSE, Sophie COLLEAUX ; Claire OZIL ; Stéphane TOUSSAINT ; Estelle CAPAÏ ; François BAILLY

Déport :

Absent(e)s/Excusé(e)s : Yannick JUANICO

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Anne DOS-SANTOS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Depuis 2001, année de l'instauration du programme de professionnalisation des armées et de suspension de la conscription, chaque conseil municipal a la possibilité de désigner en son sein un correspondant défense.

Pour exercer ses fonctions, le correspondant bénéficie d'une information régulière, il est en outre l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires territoriales et, en particulier, du délégué militaire départemental.

Ses missions :

- Informer les citoyens de la possibilité qui leur est offerte de participer aux activités de défense au titre des préparations militaires, du volontariat et de la réserve militaire ;
- Promouvoir les métiers de la défense ;
- Sensibiliser les jeunes au devoir de mémoire, en réalisant par exemple des manifestations à l'occasion de fêtes nationales, de célébrations ou commémorations ;
- Organiser des visites de sites militaires, des conférences débats...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne :

Stéphane TRESSE comme conseiller municipal en charge des questions défense

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte et décide :

- de nommer Stéphane TRESSE conseiller municipal en charge des questions défense et de transmettre aux parties concernées

10 Voix pour

Fait pour valoir ce que de droit à
MIRIBEL-LANCHÂTRE,
Les jours, Mois, An que ci-dessus.
Le Maire,

Michel GAUTHIER

Certifiée exécutoire après publication et transmission en Préfecture

